Quelles sont les principales missions de la GEMAPI ?

La métropole sur son territoire a délégué la compétence GEMAPI aux 3 syndicats de rivière du territoire :sur l'est le syndicat du NEC (Nouvel espace du Cher) , le SAVI (syndicat d'aménagement de la vallée de l'Indre) pou toute la partie concernant la vallée de l'Indre et l'Anval (Affluents nord val de Loire) au nord de la Loire . La métropole a élaboré avec des partenaires de l'Etat (la communauté de commune, le SNGRI, la SLGRI) le PAPI (programme d'action et de prévention du risque inondation). Le papi a été labellisé au niveau du ministère de la transition écologique le 03 juillet 2020. Actuellement on est dans la phase de mise en œuvre du programme. C'est un programme qui est établi sur une durée de 6 ans avec un budget estimé à 20 millions d'euros. Le papi est structuré sur 7 actes (?). les syndicats des 3 rivières œuvrent sur la gestion des milieux aquatiques (restauration des milieux aquatique).

Le territoire à risque inondation important de Tours compte 18 communes dont 5 sont entièrement inondables. Sensibilisation des élus, création d'un site internet, réalisation des repères de crue.

On a des groupes de travail qui travaillent qui travaillent sur la manière de procéder (communication anxieuse ou pas).

En matière de prévention du risque inondation la compétence a été transférée aux ECPI mais c'est le maire qui met en œuvre le Pcs et qui organise les secours.

Nous dans le care du PCS, on va les aider à réaliser leur PCS, on va apporter un modèle type (une méthodologie) . on va faire la même chose aussi pour les Dicrim. On veut harmoniser les DICRIM et les PCS (méthodologie, design) pour toutes les communes de la métropole.

Non la métropole n'a pas une compétence d'informer sur le risque majeur. C'est au maire d'informer à ses administrés dans le cadre du Dicrim.

Le DDRM est en cours de révision. La nouvelle version devra être disponible en 2021.

Je pense que oui les populations ont réellement accès à l'information sur les risques auxquels elles sont exposées. Par exemple si quelqu'un veut acheter un terrain elle peut consulter le DICRIM sur le site de la mairie, il y a aussi des documents réglementaires à se procurer.

Je pense que toute les personnes n'ont pas réellement accès au DICRIM mais nous aussi on travaille sur ça. Car si on fait de l'intervention sur le scolaire.

On travaille principalement sur le risque inondation mais on prend en compte aussi les ICPE, les risques croisés(les activités à risque en zone inondable).

Une communication sur les risque sert à préparer les populations , à réduire les impacts sur les biens et les personnes.

Anxiogène je pense pas. Je pense qu'il faut pas les faire peur.il faut les sensibiliser pour les dire que le risque zéro n'existe pas donc il faut essayer de connaître les bons gestes...